



## ARRÊTÉ

2026\_10\_T

### Objet :

## ARRÊTÉ DE VOIRIE

Le Maire de VIF,  
Guy GENET

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

**Vu** la délibération de l'élection de M. Guy GENET, Maire de Vif en date du 20/09/2021

**VU** la demande en date du 26 janvier 2026 par laquelle la Société DISTRITEC, mandatée par EURO INFO, demande l'autorisation de réserver 3 places de stationnement, Place de la Libération, le 23 mars 2026, à l'occasion du changement des automates bancaires de l'agence Crédit Mutuel située au 22 Place de la Libération.

**CONSIDÉRANT** que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des personnes les réalisant et des usagers, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

### ARRÊTE:

#### Article 1 :

Le stationnement sera interdit sur 3 places devant l'agence Crédit Mutuel (dont la place livraison), à savoir les numéros 18, 20 et 22 Place de la Libération, le lundi 23/03/2026 de 07h00 à 18h00.

#### Article 2 :

La signalisation de cette interdiction sera mise en place, entretenue et déposée par la société réalisant les travaux. L'arrêté de voirie devra être affiché de façon bien visible.

#### Article 3 :

Le Commandant de la brigade de Gendarmerie, le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services et la Responsable du service de gestion comptable, de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et il sera également le cas échéant notifié à l'intéressé.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de sa publication sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Fait à VIF,